Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18 OCT. 2012		F042120024

1. Intitulé du projet

Aménagement écologique de terrains situés sous une ligne électrique en forêt communale de Muttersholtz. Projet de création d'une prairie naturelle et d'une mare.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: MAIRIE DE MUTTERSHOLTZ

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Patrick BARBIER, Maire

RCS / SIRET: 2 1 6 7 0 3 1 1 6 0 0 0 1 4 | Forme juridique: COMMUNE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Dans le cadre d'un projet de renforcement de la Trame verte et bleue de la Commune de Muttersholtz (Bas-Rhin), il est projeté d'aménager l'espace de la zone de servitude d'une ligne électrique traversant la forêt communale.
Il est prévu de créer une prairie naturelle de fauche sur 90 ares, une mare pour les batraciens dans une friche humide ainsi qu'une diversification de la lisière forestière.

Cela nécessite d'avoir recours à un broyage et un dessouchage afin de rendre la fauche ultérieure possible.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de diversifier les milieux naturels sous la ligne électrique du site afin d'augmenter le nombre d'espèces animales et végétales présentes. Ce projet fait suite à un diagnostic écologique global du ban communal de Muttersholtz, réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Alsace, qui vise à renforcer la Trame verte et bleue de la commune.
Dans la zone de servitude de la ligne électrique il s'agit concrètement de remplacer une friche, régulièrement broyée, par une prairie de type méso-bromaie riche en espèces de fleurs locales et correspondant au cortège du Ried noir (surface 90 ares).
Il s'agit en plus de créer une mare sur une autre portion de la friche à destination de la faune et de la flore palustres (amphibiens, libellules, rousserolles, roselières, cariçaies, etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Broyage et dessouchage de 90 ares de la zone de servitude.

Installation de la prairie (préparation du sol, semis et roulage du sol, suivi de la première année d'évolution de la végétation avec contrôle des adventices par fauche et exportation du produit de la fauche).

Création d'une mare en pente douce, à profondeur variable, alimentée par la nappe phréatique, avec régalage des déblais sur un talus voisin à la mare.

Diversification des lisières forestières par réalisation de recépages ciblés (création de lisières sinueuses) avec maintien des éléments arbustifs remarquables (bois mort, arbres creux, ormes...).
NB: des coupes d'arbres sont également prévues pour respecter les nouvelles normes de dimensions de la zone de servitude.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La prairie sera entretenue par la fauche et l'exportation du produit de la fauche (foin).
Le date de fauche sera tardive (à partir de juillet) (sauf la première année pour maîtriser les adventices).
Le nombre de fauche : 1 à 2 par an.
Aucune fertilisation ne sera réalisée afin de maximiser le nombre d'espèces de fleurs dans la prairie.

Les lisières forestières seront entretenues dans le cadre de la gestion générale de la forêt communale par l'ONF.

La mare sera entretenue par la commune.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dessouchage des 90 ares de la zone de servitude nécessite de demander une autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie à dessoucher (défricher) et de la prairie	90 ares
Longueur	330 mètres
Largeur	27 mètres en moyenne (24 à 30)
Superficie totale de la zone de servitude	110 ares
Longueur de la zone de servitude	400 mètres
Superficie de la mare	50 m2 (valeur indicative)

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Muttersholtz,
Forêt communale au Nord du village,
Lieudit Hartbrunnen,
Section 35
Parcelles forestières n°8, 9, 10, 11, 12 et 13.

Ligne électrique Rhinau-Sélestat.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 07 ° 32 ' 14 " 0 **Lat.** 48 ° 16 ' 50 " 7

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ■

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ■

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone de servitude de la ligne électrique n'a pas de vocation économique.
Un broyage est réalisé tout les 4 ans environ.
La clairière est occupée par un mirador pour la chasse et d'une petite culture à but cynégétique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☒ **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 06/12/1983 révisé le 17/01/2002 et le 22/12/2005, modifié le 22/12/2005, le 14/12/2006, le 10/01/2011 et le 22/03/2012.

zone NC

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	x		Site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		x	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	x	☐	Site faisant partie du Ried Centre-Alsace aussi nommé Ried de l'Ill ou Ried Ello-rhénan.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x	☐	Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Ill approuvé le 14 septembre 1983 et modifié le 3 février 2006. Réf: Arrêté préfectoral du 14 septembre 1983 portant règlement relatif aux zones inondables du bassin de l'Ill en amont d'Erstein.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	x	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	x	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	x	☐	Natura 2000 Rhin - Ried - Bruch Le site est situé dans un site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	x	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	x	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	x	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	x	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	x	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	x	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	x	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	NB : le site peut-être éventuellement soumis à l'aléa inondation mais en tant que site naturel il n'y a pas d'enjeux, donc pas de risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	D'une friche régulièrement broyée on passera à une prairie naturelle de fauche avec exportation du foin. Ces aménagements pourront être perçus comme une amélioration du cadre de vie (prairie naturelle riche en fleurs).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a comme objectif d'améliorer la biodiversité du site de la zone de servitude. L'étude préliminaire (cf. annexes) n'a mis en évidence aucune espèce susceptible d'être impactée négativement par le projet. Au contraire, les travaux prévus créeront une diversification des habitats naturels et donc une augmentation du nombres d'espèces présentes. Des espèces rares pourront ensuite s'y installer ou profiter du nouveau site (oiseaux, chauves-souris, papillons, libellules, amphibiens, orchidées...).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document : Aménagement et gestion écologique de terrains situés sous une ligne électrique en forêt communale de Muttersholtz. Etude de projet de création d'une prairie naturelle et d'une diversification des lisières

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [x]

Fait à MUTTERSHOTZ le, 11 octobre 2012

Signature Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz

MAIRIE DE MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire